



# Appariteur municipal

Avril 2021

N°7

**Chers concitoyens,**

*Et de 7 !!! Cette nouvelle édition de l'Appariteur Municipal nous rappelle que le temps passe à une allure vertigineuse. Mais au lieu de regarder ce temps qui passe, ne vaut-il pas mieux vivre avec, et l'utiliser à bon escient ? Bien sûr, mais avec cette pandémie qui ne nous lâche pas et toutes ces contraintes qui en découlent, pas facile de nager dans le bonheur. Allons, plus que quelques semaines de persévérance et de lutte pour pouvoir enfin, déguster des temps meilleurs.*

*« Heureux qui tient, nigaud qui attend !!! » (proverbe chinois ?)*

**Jean-Pierre Renaud**

---

## **Une matinée pas comme les autres**

**Samedi 24 avril de 9H à 12H.** Venez nombreux participer à la **Journée Citoyenne**. Rendez-vous place de la Mairie, où, par groupe de 6 personnes (virus oblige) vous serez affectés à **différentes petites tâches d'utilité publique**. Travail et bonne humeur assurée !

---

## **Un droit de préemption, pour quoi faire ?**

Lors du Conseil Municipal du 18 février, le Maire et les Conseillers ont souhaité formaliser **l'obligation pour les notaires et les agences immobilières d'informer la commune sur les transactions** concernant le bâti et le non bâti (parcelles et bâtiments) à vendre sur notre commune. C'est en utilisant la procédure du **droit de préemption** que nous pourrions d'une part **être informé des transactions immobilières** et de leurs acteurs, vendeur et acheteur, et d'autre part **connaître les prix du marché** de l'immobilier à Saint-Ythaire. Cette demande votée par le Conseil Municipal a été acceptée par la Préfecture.

---

**Mairie de Saint Ythaire**

8 rue du Chêne – 71460 Saint Ythaire – 03 85 92 64 80 – [mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr) -  
<https://www.saintythaire.fr>

## **A chemin battu, ne croît pas d'herbe...**

Peut-être avez-vous remarqué la **reprise de l'entretien des espaces verts et bordures de voies communales**. Ces travaux sont exécutés par notre **nouveau cantonnier, Mathew Laffey**, 44 ans, habitant à Saint-Ythaire. Embauché pour la commune par Emploi et Service de Saint Gengoux, sa mission consiste à réaliser les petits travaux d'entretien et d'améliorations dans le village ; il travaille 2 jours par semaine dans un premier.

Après un premier passage de tonte ou de désherbage, il serait louable et bénéfique pour la commune que vous, **habitant du village, poursuiviez cet entretien juste devant chez vous**. C'est ainsi, **en conjuguant nos efforts que nous parviendrons à embellir encore davantage notre commune**.

Les travaux plus conséquents, comme les **élagages, le broyage et le rabattage des accotements de la voirie** à Montagny, à Vaux et sur les 117 Km de voies communales et forestières, ont été confiés à une **entreprise spécialisée**. Ces opérations d'accotement, deux fois par an, coûtent 6 000€ à la collectivité.

La vente du tracteur communal (moteur cassé), du broyeur d'accotement et de la station fuel (devenus inutiles) compensent l'achat d'une fourgonnette, d'une remorque, et de l'outillage de base nécessaire au cantonnier.

---

## **Mais que s'est-il dit au Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021 ?**

Conseil essentiellement consacré aux **finances de la commune**. En effet, lors de cette séance, la clôture du budget 2020 et les **budgets de fonctionnement et d'investissement 2021 ont été adoptés par le Conseil Municipal**. Les différents composants de ces budgets vous seront commentés et expliqués dans les « Echos de Saint Ythaire » à paraître en mai prochain. En attendant ce bulletin, nous adressons nos félicitations à la Commission Finance pour le travail accompli.

---

## **Graines sans pot ... pas de fleurs !**

La commission Vie Locale réfléchit à l'organisation du **fleurissement du village**. Si vous possédez de **grands bacs, auges ou autres récipients pouvant servir à des plantations florales, faites-nous le savoir**. La commission vie locale les mettra en valeur dans le village, les fleurira, et vous rendra vos biens sur demande, avant les premiers froids.

---

## **Un marché de producteurs locaux à Saint-Ythaire**

Un marché de producteurs locaux s'installera **place de la mairie**. Ce marché « du soir » de **16H à 20H**, pour un essai de fonctionnement, prendra date les **vendredi 28 mai, 25 juin et 30 juillet**. C'est une autre manière d'animer notre commune et la ruralité autour de nous. En venant nombreux pour y faire vos emplettes, vous soutiendrez l'idée et l'action de la commission Vie Locale tout en participant à la promotion des **circuits courts**.